

Séminaire d'économie pour les enseignant-e-s du niveau Secondaire II Bulle, 28 septembre 2017

La quatrième révolution industrielle et le revenu de base inconditionnel

Prof. Dr Sergio Rossi, Ph.D.

STRUCTURE DE L'EXPOSÉ

- La nécessité d'un cadre conceptuel clair
- Les conséquences macroéconomiques
- L'importance des politiques publiques
- Le revenu de base inconditionnel

LA NÉCESSITÉ D'UN CADRE CONCEPTUEL CLAIR

- 1. La quatrième révolution industrielle sera longue et douloureuse
 - Pas (encore) de secteur «quaternaire» pour résorber les chômeurs
 - Perte nette d'emplois suite à la globalisation et à la financiarisation
- 2. La «digitalisation» des activités économiques sera omniprésente
 - Un robot est une machine connectée à un réseau informatique
 - Un robot est programmé pour exécuter de nombreuses tâches
- 3. La «robotisation» sera accompagnée de nouvelles réglementations
 - Responsabilité des producteurs et des utilisateurs des «robots»
 - Protection des intérêts des investisseurs et des consommateurs

LES CONSÉQUENCES MACROÉCONOMIQUES

1. Les conséquences pour le système économique

- Baisse du pouvoir d'achat de la classe moyenne (new digital divide)
- Réduction du nombre d'entreprises et augmentation de leur taille

2. Les conséquences pour le secteur public

- Baisse des recettes fiscales et augmentation des dépenses sociales
- Perte d'autonomie financière locale et centralisation des décisions

3. Les conséquences pour la société

- Tensions accrues entre les gagnants et les perdants de la 4^{ième} R.I.
- Forte aggravation des déficits structurels des assurances sociales

L'IMPORTANCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

1. Travailler moins pour travailler tous

- Réduire l'horaire de travail sans diminuer les salaires
- Faire de la formation continue dans le temps libre

2. Repenser le système fiscal

- Pas de «taxe sur les robots», mais imposer davantage le capital
- Eliminer la TVA pour augmenter les dépenses de consommation

3. Un revenu de base inconditionnel

- Libérer les forces créatrices et rémunérer le travail non-marchand
- Reconnaître les limites du système actuel de protection sociale

LE TEXTE DE L'INITIATIVE POPULAIRE SOUMISE AU VOTE LE 5.6.2016

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 est modifiée comme suit:

Art. 110a (nouveau) Revenu de base inconditionnel

- ¹ La Confédération veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel.
- ² Le revenu de base doit permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique.
- ³ La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base.

LE SYSTÈME SOCIO-ÉCONOMIQUE ACTUEL N'EST PLUS VIABLE

- 1. Le premier pilier des assurances sociales est de plus en plus fragile
 - Vieillissement démographique et précarisation des travailleurs
 - L'augmentation de la TVA et des charges sociales est inéluctable
- 2. Le deuxième pilier des assurances sociales doit être réformé
 - Impossibilité systémique d'obtenir des rentes financières
 - Contribuer à la production plutôt qu'absorber une épargne
- 3. L'aide sociale est humiliante et lourde au plan bureaucratique
 - Stigmatisation sociale et «effet de seuil» contre-productifs
 - Inefficience des assistants sociaux pour le suivi personnel

UNE CITATION QUI EN DIT LONG SUR LES ENJEUX DU RBI



L'ANALYSE ÉCONOMIQUE PLAIDE EN FAVEUR DU REVENU DE BASE

- 1. Le revenu national est tributaire du capital accumulé par la société
 - Le capital fixe et «humain» accumulé appartient à la société
 - Un «dividende universel» est éthiquement correct (Th. Paine)
- 2. La quatrième révolution industrielle va biffer des places de travail
 - Effets intergénérationnels et géographiques à l'échelle mondiale
 - Le secteur «quaternaire» n'existe pas (encore) et reste à définir
- 3. Le RBI stimule la créativité et soutient les activités économiques
 - Jeunes mieux formés et plus enclins à mettre sur pied des «start-up»
 - Soutient la consommation, donc les profits et les finances publiques

LES TROIS GRANDES QUESTIONS OUVERTES À L'ÉGARD DU RBI

- 1. Qui aura droit à un revenu de base inconditionnel en Suisse?
 - Adultes, mineurs, domiciliés, résidents, transfrontaliers, migrants?
 - Attrait massif de l'étranger? Nation de «fainéants» vouée à l'échec?
- 2. Quel sera le montant du revenu de base inconditionnel en Suisse?
 - Incitation à travailler pour s'épanouir ou à flâner toute la journée?
 - Va-t-il péjorer ou améliorer la situation des femmes qui travaillent?
- 3. Quelles sources de financement pour le revenu de base en Suisse?
 - Est-ce soutenable financièrement à court, moyen et long termes?
 - Y a-t-il des effets contre-productifs à court, moyen et long termes?

1. Le modèle de Müller et Straub (2012)

- Réaffectation d'une partie du financement des politiques sociales
- Déduction du RBI des salaires versés aux travailleurs / TVA / TTF / ...

2. Le modèle de Bolliger et Chesney (2013)

- Abolition de tous les impôts directs (personnes physiques / morales)
- Prélèvement d'une microtaxe (0,2%) sur tout le trafic des paiements

3. Le modèle de Rossi (2013)

- Réaffectation d'une partie du financement des politiques sociales
- Impôt à la source sur la valeur ajoutée nette (salaires et profits)

- 1. Le modèle de Müller et Straub (2012) pose trois problèmes majeurs
 - Il n'est pas efficient: déduire 2500 francs de chaque salaire mensuel pour verser cette somme dans la caisse du RBI revient à taxer avec un barème de 100% les premiers 2500 francs de chaque salaire. Il en découle une incitation à ne pas travailler (à l'instar de l'aide sociale).
 - Il n'est pas efficace: l'automatisation et la robotisation des activités économiques vont réduire la part des salaires dans le revenu total.
 Cela réduira donc la possibilité de financer le RBI par les salaires.
 - Il n'est pas équitable: ce modèle implique la régressivité de l'impôt.
 Les hauts salaires seraient moins imposés en % que les bas salaires.

2. Le modèle de Bolliger et Chesney (2013) soulève des questions

- Quels sont les acteurs économiques touchés par cette microtaxe?
 - → il semble qu'il s'agirait surtout des institutions financières
- Vont-ils continuer à effectuer leurs transactions dans ce cas?
 - → ils pourraient délocaliser à l'étranger (une partie de) leur activité
- Peuvent-ils éluder (en partie) le paiement de cette microtaxe?
 - → les «crypto-monnaies» pourraient leur rendre service
- Ont-ils la possibilité d'en transférer la charge à des tiers?
 - → la «classe moyenne» pourrait devoir en faire les frais

3. Le modèle de Rossi (2013) mérite des approfondissements

- Modalités de financement soutenables et équitables
 - → prélèvement sur les assurances sociales existantes (62 mia CHF)
 - → un impôt à la source comporte un partage égalitaire de la charge fiscale entre salaires et profits (128 mia CHF)
 - → possibilité de compléter ces deux sources de financement par d'autres prélèvements, nécessaires si l'on souhaite réduire les sommes prélevées avec l'impôt à la source
- Les trois problèmes du modèle de Müller et Straub sont ainsi évités

COMPARAISON DES TROIS MODÈLES DE FINANCEMENT PROPOSÉS

Le modèle de Rossi (2013) est le meilleur parmi les trois disponibles

Financement du RBI par	Müller/Straub	Rossi
.assurances sociales	55	62
.salaires	128	88
.profits	0	40
autres sources	25	18
RBI	208	208

Note: les montants sont indiqués en milliards de francs suisses (2012).

www.unifr.ch/mapom

Source: Rossi (2016)

COMPARAISON DES TROIS MODÈLES DE FINANCEMENT PROPOSÉS

Le modèle de Bolliger et Chesney (2013) est tout de même intrigant

Montant du paiement	Montants dépensés (2012)		Microtaxe
(francs)	(mio. francs)	(en %)	(mio. francs)
1 – 4999	280'538	0,29	561
5000 - 999'999	1'707'671	1,79	3'415
1 mio. ou plus	93'390'493	97,92	186'781
Tota	(95'378'702)	100,00	(190'757

150 fois le PIB suisse 2012

impôts 2012: 130 milliards

www.unifr.ch/mapom

Source: Rossi (2016)

CONCLUSION

Un revenu de base inconditionnel est la réponse adéquate pour...

- avoir une société plus libre, plus responsable et plus solidaire
- favoriser les études ainsi que la formation continue à tout âge
- donner aux femmes plus d'autonomie et de reconnaissance
- donner aux individus le pouvoir de refuser un emploi mal payé
- encourager les familles et les membres qui s'en occupent
- répondre aux défis majeurs de la société contemporaine
- simplifier le système social suisse et le rendre plus efficient
- libérer la créativité individuelle artistique ou entrepreneuriale

MERCI POUR VOTRE ATTENTION!



POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

- Bolliger, F. (2013), "Mikrosteuer auf dem Zahlungsverkehr",
 Zurich: miméo, janvier.
- Müller, C. et D. Straub (2012), Die Befreiung der Schweiz, Zurich: Limmat Verlag.
- Rossi, M. (2013), "Revenu de base: financement par le transfert partiel de recettes de la protection sociale et par le prélèvement sur la valeur ajoutée nette des entreprises", Lugano: miméo, septembre.
- Rossi, M. (2016), "Modelli di finanziamento del RBI", texte pour la conférence de presse du 19 avril 2016, Bellinzone: miméo.



Séminaire d'économie pour les enseignant-e-s du niveau Secondaire II Bulle, 28 septembre 2017

La quatrième révolution industrielle et le revenu de base inconditionnel

Prof. Dr Sergio Rossi, Ph.D.